



# Commune de Villeneuve

## *Changement dans la récolte des déchets verts*

Vous devez déposer vos déchets verts dans les conteneurs officiels privés qui ne peuvent être acquis qu'auprès de la Commune,

**sans sacs plastique**

**(sacs compostables acceptés)**



ou au dépôt communal des Saviez.



### **Déchets autorisés :**

branches, résidus d'égagage,  
tailles de haies, restes alimentaires crus,  
plantes d'intérieur (sans pot ni terre),  
gazon, épluchures, feuilles,  
mauvaise herbes

### **Déchets non autorisés :**

ordures ménagères, emballages, sacs en plastique,  
litières de chats, sacs d'aspirateurs, pots plastique,  
souches et troncs d'arbres, mottes de terre,  
cendres, mouchoirs en papier, langes pour bébés,  
restes de nourriture cuite, viande, papier, métaux,  
textiles, produits chimiques etc.



Pour tous renseignements complémentaires : Service communal des Travaux 021 967 07 67